

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis

UN AN..... \$2.00

SIX MOIS..... \$1.00

Étranger (Union postale.)

UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

“ VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. ”

AVIS

TOUTE DEMANDE DE
CHANGEMENT D'ADRESSE
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 712

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUEBEC
SAMEDI 8 SEPTEMBRE 1900

LA PAIX DES PEUPLES

PAR L'ÉGLISE

(Du Messager du Cœur de Jésus, de Toulouse)

(Suite et fin)

II

Quels moyens employer pour cela ? Quels remèdes peut-on apporter à ce grand mal ? Il y en a plusieurs, mais la plupart sont bien inefficaces.

Celui qui semble le plus en faveur à notre époque s'appuie sur l'adage antique : “ *Si vis pacem, para bellum.* ” — “ Si vous voulez la paix, préparez la guerre. ” Et, en effet, à voir avec quelle activité on prépare la guerre de nos jours, il semble bien clair, n'est-ce pas ? que jamais on n'a plus désiré la paix. Hélas ! tout cela est un leurre. Outre que les États se ruinent à grossir démesurément leurs effectifs, que des milliers de bras sont, chaque année, enlevés au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, que les richesses d'une nation, que la généralisation de l'apprentissage militaire pour tous offre, à côté de certains avantages réels, plus d'un inconvénient moral très grave, il est impossible que ces armements considérables ne donnent pas aux peuples, aux soldats eux-mêmes l'envie, parfois irrésistible, de s'en servir. On s'attend, chaque jour, en Europe, à une lutte générale qui sera terrible, étant donné le nombre des combattants que chaque grande nation peut mettre en ligne et la formidable puissance destructive de leurs armes. Il n'y a rien pour inspirer de l'ambition comme d'être puissant, rien pour avoir envie d'entrer en campagne comme de se sentir plus fort ou plus prêt que les autres. Il serait absolument contre nature que, les préoccupations, les richesses d'un pays étant toutes tournées du côté de l'armée, ce pays n'en arrivât pas à aimer la guerre, à l'appeler de ses vœux, et bientôt, dès que l'occasion serait favorable, à la faire naître.

Un autre moyen, dont on a fait l'essai tout récemment, est une entente générale entre les peuples civilisés pour empêcher les conflits des nations ou les régler à l'amiable. La pensée qui a provoqué cette grande entreprise était belle et généreuse, mais d'avance tout le monde prévoyait le résultat, résultat trop connu de tous pour qu'il soit nécessaire d'insister. Tous les majestueux plénipotentiaires se sont réunis à la Haye, en se disant chaque jour tout bas que l'accord rêvé était impossible, puisqu'on avait pas de motifs indiscutables sur lequel on pût l'asseoir, et encore moins de tribunal

assez impartial pour rendre des jugements équitables, assez écouté pour que ces jugements fussent efficaces. Il y avait bien au monde une autorité capable de servir d'arbitre, sans qu'on pût la soupçonner d'ambition personnelle, puisqu'elle se refuse absolument à toute conquête temporelle. Cette autorité aurait eu le prestige qui manque aux autres, par suite de son origine divine, admise par les catholiques, et par l'éclat incontesté de son désintéressement auxquels tous, même les non-croyants, rendent hommage : c'est l'autorité pontificale, qui a si souvent servi d'arbitre dans les guerres européennes, dont la douce et sage fermeté fut pendant longtemps le plus efficace contrepoids à la tyrannie, à la cupidité qui régnaient sans contrôle dans les civilisations primitives des siècles passés. De nos jours on a de nouveau fait l'essai de cet arbitrage suprême, et — chose remarquable — l'une des nations engagées dans le conflit était protestante, ce qui ne l'a pas empêchée d'accepter le juge et sa décision. C'est qu'il était bien évident à tous les yeux que le Pontife n'avait, dans l'accomplissement de sa mission de paix, aucune de ces arrière-pensées peu avouables qui hantent d'ordinaire les chefs des peuples ou leurs ministres. Les représentants d'une grande nation se demandent toujours — et ils ne s'en cachent qu'assez maladroitement — lorsqu'ils ont à servir d'arbitres ou de pacificateurs, non pas quelle est la solution la plus équitable, mais quelle est la moins périlleuse, ou même la plus avantageuse pour leur pays.

Les grandes puissances délibèrent longuement et sans se presser, comme il convient aux vrais diplomates ; les lenteurs de la Ville Eternelle ne sont rien comparées aux atermoiements, aux enquêtes, aux contre-enquêtes et à tous les moyens dilatoires usités en pareils cas dans les Congrès. Et pendant ce temps, les Arméniens sont égorgés, la Chine est en feu, pour ne citer que des exemples récents. Enfin on aboutit péniblement, après des discussions, dont le principal mérite a été le manque de franchise, à une solution boiteuse, mesquine, qui, le plus souvent, est vouée à un prompt échec. Pourquoi cela ? parce que les diplomates songent beaucoup moins à l'intérêt véritable des nations en différend qu'aux contre-coups qui peuvent résulter pour leur propre pays de telle ou telle solution. Il ne s'agit pas de savoir qui a tort ou raison, mais bien d'empêcher le peuple voisin et jaloux de profiter des circonstances présentes pour agrandir son territoire ou son influence, et en même temps de se garantir soi-même et ses alliés présents ou futurs contre une diminution proportionnelle. Il ne faudrait

pas la centième partie de ces vices réprobatoires pour faire récuser un juge ordinaire en un procès de quelques centaines de francs.

Et on aura beau multiplier les congrès et les conventions internationales, il en sera toujours ainsi tant que l'homme sera égoïste par nature, c'est-à-dire tant que l'homme sera homme. Le Congrès de La Haye n'avait qu'un moyen, un seul, d'échapper à la pitoyable conclusion qui l'a couronné, c'était de confier à la seule puissance du monde, à laquelle on puisse avoir une confiance absolue, le rôle de médiateur et de pacificateur. Il ne l'a pas fait ; bien plus — pour complaire à l'usurpateur italien au chef de cette malheureuse Italie, qui n'a jamais été si ruinée et si humiliée que depuis qu'elle se croit un grand État — il a refusé d'accepter à La Haye un représentant du Pape, alors qu'il admettait dans ses rangs un pacha quelconque au nom du Sultan. C'était là une grave inconvenance, mais encore — ce qui pour un diplomate est bien plus impardonnable — une faute et une faute lourde, à moins que ce ne fût une suprême habileté de ceux qui voulaient bien faire semblant de désirer la paix, à la condition que leurs bons desirs ne devinssent jamais réalité.

III

Il faut donc se résigner à la perspective toujours angoissante de la guerre et peut-être de la guerre universelle, atroce, impitoyable, de cette guerre que les journaux annoncent cinq jours sur sept et à laquelle leurs incurables indiscretions ou impertinences fournissent sans cesse des motifs ! Il n'y a donc aucun moyen de faire régner la tranquillité, la justice, l'amour sur cette terre où le Sauveur porta la paix aux hommes de bonne volonté ! Grâce à Dieu, il nous reste encore une arme bien efficace, la prière. Nous pouvons et nous devons prier pour la paix, non seulement lorsque les pasteurs des diocèses prescrivent officiellement des oraisons liturgiques à cette intention, mais plus fréquemment encore, mais tous les jours. Prions afin que la paix règne entre les peuples, surtout entre les peuples chrétiens, entre ceux notamment dont l'union des citoyens d'un même pays — et cette prière est non moins nécessaire. D'ailleurs, si la division règne à la fois au dehors et au dedans, quelles catastrophes n'y a-t-il pas à redouter ! “ Tout royaume divisé en lui-même sera désolé, ” disait le Sauveur. Notre histoire nationale, et notamment la triste période de la *Guerre de Cent ans*, sont une effroyable réalisation de cette parole.

Prions donc instamment pour la paix ; mais à la prière joignons un ef-

fort contre notre égoïsme particulièrement, et, quand nous aurons opéré notre propre conversion, tentons doucement, discrètement, mais sans respect humain, la conversion des autres.

Il faudrait nous convaincre nous-même, et tâcher ensuite de convaincre les autres, de cette vérité qui est évidente en réalité et que bien peu de gens acceptent pratiquement, que le décalogue oblige les nations aussi bien que les particuliers. Il y a un commandement de Dieu qui défend à tout homme de tuer son prochain, de le blesser, de porter la moindre atteinte à son corps sans raison légitime ; un autre interdit le mensonge et le faux témoignage ; un autre la convoitise de ce qui ne nous appartient pas. Or il ne se trouve nulle part dans l'Écriture Sainte de texte dispensant les hommes réunis en société de l'obéissance à ces lois absolument générales. Cependant ne voyons-nous pas tous les jours les représentants officiels des nations manquer à la foi jurée, et en matière très grave ? convoiter et, quand ils le peuvent, prendre de force des biens considérables, des territoires immenses ? faire naître des guerres où des milliers de personnes seront tuées ou blessées, où d'autres en plus grand nombre seront ruinées ? Mais ce qui est plus navrant et plus incompréhensible, c'est que des chrétiens, des catholiques sincères, intègres dans leur vie privée jusqu'à la délicatesse et au scrupule, approuvent de semblables actions, parce qu'elles sont le fait de leur gouvernement et qu'elles tendent à l'agrandissement de leur pays ! qu'ils se passionnent même pour ces entreprises, incontestablement contraires à la justice, au point de s'indigner contre ceux qui les jugent chrétiennement et de les appeler traîtres et anti-patriotes !

Ah ! le patriotisme est une grande et belle chose, et nul, plus que les vrais chrétiens, ne souffre de le voir attaqué ou ridiculisé, comme c'est malheureusement la mode de nos jours, en certains pays. Mais de même que le fils d'un banquier ou d'un notaire prévaricateur a le droit et le devoir de ne pas s'associer aux manœuvres frauduleuses de son père, et qu'il ne trahit point ainsi le devoir de la piété filiale, de même le patriote chrétien a le droit et le devoir de refuser son approbation à tout acte de son pays qui serait évidemment contraire à la loi de Dieu.

Assurément, s'il est soldat, on le forcera à marcher pour une cause qu'il réprouve intérieurement ; il lui sera impossible de refuser une certaine coopération matérielle ; mais, en ce cas, il lui sera toujours permis, et il lui sera même parfois ordonné par sa conscience de se séparer de ceux qui veulent faire dévier les nobles et géné-

reux élans du patriotisme vers un but immoral.

Il lui arrivera peut-être d'être traité de renégat et de sans-patrie, mais qu'il ne s'effraie pas de ces attaques et qu'il persiste dans sa conviction de chrétien! S'il sait parler ou écrire, qu'il ne craigne pas de dire bien haut ce qu'il a au fond du cœur et de travailler à créer un mouvement contraire peut-être aux entraînements de la foule, mais conforme à la vérité et à la justice. Il rendra en cela un plus grand service au pays que ceux qui le poussent au vol et à la rapine, par le parjure et le massacre, car, comme le disait Le Play, le Décalogue éternel est la source de la Paix sociale. "A tous les âges de l'histoire, écrit le grand économiste (1), certaines nations ont su se préserver des erreurs qui viennent d'être énoncées, et dès lors échapper aux maux que ces erreurs entraînent inévitablement à leur suite... Elles ont cru que Dieu, "qui a donné des lois aux sociétés de fourmies et d'abeilles", n'avait pas fait moins pour les sociétés humaines et ne les avait pas livrées au hasard de leurs inventions. Elles se sont donc inclinées devant le Décalogue, comme devant la loi suprême de l'humanité... En récompense de cette soumission à la loi divine, elles ont toujours reçu deux grands bienfaits : la paix sociale et la stabilité du bien-être."

Il n'est que trop vrai, les nations ont rarement été fidèles à ce programme. Mais est-ce une raison pour que les chrétiens en viennent à accepter, que dis-je ? à louer, à préconiser ces attentats monstrueux au *Décalogue éternel*, que l'histoire enveloppe d'une auréole glorieuse, mais que Dieu ne peut appeler que de leurs noms réels : parjures, vols, rapines et massacres.

Je comprends tout ce qu'il y aura de délicat, de douloureux, d'angoissant dans l'âme du chrétien patriote, lorsqu'il se trouvera ainsi placé entre les deux grands amours de sa vie ; mais, quelque sacré que soit l'intérêt de la patrie, il ne peut l'emporter sur la morale, d'autant qu'il n'y a pas de véritable intérêt là où la loi divine est outragée. Le voleur, individu ou peuple, peut s'enrichir un instant, mais le bien mal acquis ne profite pas.

Demandons au Cœur du Bon Maître, de Celui qui aime à s'appeler le Roi Pacifique, de nous faire passer par dessus tous nos préjugés particuliers et de nous donner un cœur grand et droit, qui ne s'enthousiasme que pour le vrai, le juste et le beau.

JOSEPH TUSTES, S. J.

(1) Le programme des Unions de la paix sociale, par Le Play, ch. I.

Il paraît que nous jouissons dans le moment d'une crise ministérielle, à Québec. La santé de l'honorable M. Marchand, cela est connu, laisse grandement à désirer depuis assez longtemps, et l'on affirme qu'il est sur le point d'abandonner son portefeuille de trésorier et son poste de premier ministre. Il s'agit de lui trouver un successeur comme chef du cabinet ; tâche peu facile, car si les aspirants sont nombreux, l'étoffe pour faire un premier ministre présentable est rare dans le camp libéral. On parle de M. Parent et de M. Déchène. Misère !

Une colonie naissante

Visite au lac des Commissaires

A plusieurs reprises déjà nous avons parlé de la colonie du lac des Commissaires, fondée sous les auspices de la société de colonisation Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur, de Québec. Dans notre numéro du 9 juin dernier, nous avons publié le premier recensement de la colonie, préparé par M. Edouard Dolbec, l'actif et dévoué trésorier de la Société, dont M. J. H. Patry est le président et M. Nazaire Lachance, le secrétaire.

La semaine dernière, nous avons eu le plaisir de visiter le lac des Commissaires en compagnie de M. Dolbec qui a bien voulu nous faire royalement les honneurs de la jeune colonie à laquelle il s'intéresse si vivement.

Nous sommes revenu enchanté de notre voyage, et nous allons communiquer nos impressions aux lecteurs de la *Vérité*, en aussi peu de mots que possible.

* *

Le lac des Commissaires est situé à 151 milles de Québec, par le chemin de fer du Lac Saint-Jean. La station où l'on descend est à trois milles à l'est du centre de la colonie, laquelle s'étend sur une partie de la rive est du lac. Une route, fort passable pour un chemin de colonisation, conduit de la voie ferrée au lac.

Le lac des Commissaires est une des plus belles nappes d'eau de la province de Québec. Il se développe, du sud au nord, sur une longueur de pas moins de 21 milles. Sa largeur varie de un mille à un mille et demi. Il reçoit les eaux d'un grand nombre d'autres lacs, entre autres du grand lac Quaquagamasis, et se décharge par les lacs Bouchette et Ouatchouane, et la rivière Ouatchouane, dans le lac Saint-Jean, à Roberval.

De la station du lac des Commissaires à Roberval il y a près de 40 milles par voie ferrée, mais la distance réelle est beaucoup moins considérable.

* *

Avant de nous rendre au lac des Commissaires, disons un mot du tracé du chemin de fer du Lac Saint-Jean.

Il est évident, aujourd'hui, que feu Mgr Dominique Racine avait raison de vouloir faire prendre à ce chemin une tout autre direction. D'après son plan, la voie ferrée, en quittant Québec, au lieu de gagner l'ouest jusqu'à la Rivière-à-Pierre, puis le nord, se serait dirigée vers le nord-est, et aurait traversé le haut du comté de Chicoutimi, pour atteindre ensuite le lac Saint-Jean.

Par cette route, la voie ferrée aurait traversé, dans toute sa longueur, un pays facilement colonisable, aurait développé rapidement de nouvelles paroisses, se créant ainsi un trafic local considérable sur tout le parcours.

Le tracé adopté, malgré l'avis de Mgr Racine, passe, sur une distance de trente lieues, par une région, nous ne disons pas absolument inhabitable, — car nous soutenons que les régions absolument inhabitables sont rares

dans la vallée du Saint-Laurent — mais très difficile à mettre en valeur et qui ne sera habitée que lorsque le reste de la Province aura été colonisé et que notre système d'agriculture se sera profondément modifié.

Il en résulte que le trafic local, sur toute cette distance, est resté nul, sauf le commerce de bois qui finira par s'épuiser, et le mouvement, assez faible, créé par les clubs de pêche et de chasse.

Il n'est donc pas surprenant que la compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean ait de la difficulté, malgré des prodiges d'économie, à joindre les deux bouts et à maintenir un service tant soit peu régulier.

* *

Descendons maintenant à la station du lac des Commissaires, où le train ne s'arrête que sur demande. M. D. J. Marsan, l'ouvrier-colon que beaucoup de nos lecteurs de Québec connaissent, au moins de nom, prévenu par M. Dolbec, nous y attend pour nous conduire à la colonie dont il est l'un des plus zélés et des plus enthousiastes habitants.

Il nous fait monter sur une *planche* solide, le seul genre de voiture possible dans un pays de colonisation.

Son cheval *Bébé*, est une vraie merveille. Gros comme le poing, âgé de vingt ans, c'est-à-dire déjà vieux, il est d'une vigueur et d'un courage qui feraient rougir — si la race chevaline était susceptible de cette manifestation de la honte — maint gros percheron à la fleur de l'âge. Toujours prêt, jamais malade, pouvant marcher jour et nuit, et traîner, par n'importe quels chemins, deux fois son poids, *Bébé* est le type du petit cheval canadien dont il faudrait conserver soigneusement la race. Ses excellentes qualités rendent facilement pardonnable l'habitude de brouter l'herbe le long de la route, tout en marchant. Ce n'est pas très distingué, peut-être ; mais combien pratique ! Et le *pratique*, voilà surtout ce que l'on cherche de nos jours. De sorte que *Bébé*, quoi que de l'ancien temps, est tout à fait de son siècle.

* *

Nous sommes bientôt rendus au bord du lac, car le chemin va presque toujours en descendant. La route, pour le dernier tiers, passe entre la terre de M. Nap. Cadoret à droite et celle de M. Ls Vézina à gauche. Le premier colon que nous voyons, après M. Marsan, notre conducteur, est M. Louis Vézina qui s'est fait colon sur ses vieux jours. Il est occupé à construire un *caveau* à légumes pour recevoir sa récolte de pommes de terre qui sera considérable cette année.

La vue à cet endroit est superbe. Les maisons de MM. Cadoret et Vézina sont construites sur une éminence d'où le regard embrasse toute la partie sud du lac. Nous voyons sur la rive est une série de défrichements considérables, avec leurs riches moissons déjà jaunissantes au milieu des souches et autour des primitives constructions des colons.

Nous ne connaissons rien de plus saisissant que la vue d'une colonie qui

surgit au sein de la forêt. Et lorsque cette colonie naît sur les bords d'un beau lac, le spectacle est doublement ravissant. Les charmes de la nature et le travail audacieux de l'homme se combinent harmonieusement pour former un tableau qui élève l'âme et attendrit le cœur.

A l'ouest du lac s'étend encore la forêt primitive, sans interruption. Aucun défrichement de ce côté. La terre y est pourtant fertile, et la nature du sol se prête à la colonisation pour le moins aussi bien que sur la rive est. De plus, à part le rang sur le bord de l'eau, il y a, nous assure-t-on, trois rangs d'excellentes terres à l'intérieur.

A l'ouest du lac il y a donc de la place pour des centaines de familles.

Pourquoi la rive ouest ne se développe-t-elle pas en même temps que la rive est ? Pour l'éternelle raison qu'il faut toujours chercher lorsqu'il s'agit d'expliquer les lenteurs de la colonisation : le manque de communications.

A l'heure qu'il est on ne peut communiquer avec la rive ouest qu'en chaloupe ou en canot. La colonisation demande un moyen de communication plus sûr.

La nature a pourtant disposé les choses de façon à rendre très faciles les communications entre les deux rives.

Vis-à-vis de la route qui descend du chemin de fer, il y a un rétrécissement du lac, et dans ce rétrécissement, une île qui s'étend presque d'une rive à l'autre. Un terrassement du côté est, un pont de quelques cents piastres du côté ouest, et voilà les deux rives unies par un chemin sûr et facile en tout temps.

Un grand nombre de colons se sont déclarés prêts à prendre des lots sur la rive ouest, du moment que ce pont et cette route indispensables seront construits. Avec la colonisation se développant simultanément sur les deux rives, la colonie du lac des Commissaires deviendrait bientôt un établissement non seulement intéressant, mais très important.

Nous devons donc espérer que le gouvernement prendra en sérieuse considération le projet, déjà à l'étude depuis assez longtemps, d'unir les deux rives du lac des Commissaires et le mettra bientôt à exécution. Indubitablement, il ne saurait faire une dépense plus propre à assurer le développement de l'œuvre de la colonisation en cet endroit.

* *

Nous renvoyons le lecteur au rapport de M. Dolbec, que nous avons publié dans notre numéro du 9 juin dernier, pour les détails des progrès de cette colonie : le nombre des établissements, les noms des colons résidents, la quantité de terre défrichée sur chaque lot, la récolte de l'année dernière, etc. Nous nous bornerons ici à quelques observations générales.

D'abord, la terre de cette région est excellente. Tous les grains : blé, orge, seigle, avoine, sarrasin ; tous les légumes : pommes de terre, navets, betteraves, etc, y viennent à merveille. Le sol est assez accidenté pour rendre l'égouttement des terres extrêmement facile et donner de beaux points de vue ; et il ne l'est pas trop. Pas de

montagnes proprement dites, ni de roches en quantité suffisante pour être nuisibles. Un seul lot, sur la rive est, est occupé par une *montagne*, peu élevée du reste. Aucun colon n'a voulu le prendre. Ce lot, quoique d'accès difficile du côté du lac, serait parfaitement habitable, car la terre y est aussi bonne qu'ailleurs. Mais si la Société veut bien nous permettre de lui offrir un conseil, nous lui dirons : ne cédez jamais ce lot ; mais gardez-le comme réserve forestière. Les colons qui, aujourd'hui, ne savent que faire de leur bois et ne songent qu'à s'en débarrasser par le feu, s'en trouveront bien plus tard.

Le climat de cette région est bon. La preuve c'est que, vers le milieu du mois d'août, il y a eu des gelées assez fortes dans certaines régions du lac Saint-Jean, tandis qu'au lac des Commissaires rien n'a été gelé.

Le feu, ce grand fléau des colons, a retardé les semailles sur plusieurs lots de la colonie, et, cependant, les grains et les pommes de terre viendront généralement à maturité.

Nous avons vu, chez M. Rousseau, où les feux ont particulièrement sévi, au printemps, de l'orge qui n'a été semée que le 2 juillet, et qui mûrira certainement. Partout, le grain a une très belle apparence et le foin, qui est très beau, a été sauvé en d'excellentes conditions.

Les colons de cette région trouveront, d'ici à longtemps, un marché d'accès facile et rémunérateur pour le surplus de leurs produits dans les *chantiers* des environs.

Quand on songe que cette colonie n'a été sérieusement commencée qu'il y a trois ans, au mois de novembre prochain, on doit reconnaître que les progrès effectués sont remarquables, surtout si l'on tient compte des ressources fort limitées dont la Société pouvait disposer.

La Société a voulu inaugurer ses travaux par un acte de religion. Au mois de novembre, 1897, le R. P. Perron O. M. I. a traversé la forêt et a célébré le saint sacrifice de la messe dans une pauvre cabane ; et les futurs colons ont érigé une croix sur une des îles du lac. Dieu a béni l'entreprise placée ainsi sous sa protection, et la colonie a prospéré ; non, toutefois, sans quelques épreuves qui sont le tonique nécessaire aux bonnes œuvres.

La plus dure épreuve que les colons du lac des Commissaires aient éprouvée, ça été l'incendie de leur scierie, le printemps dernier. Une colonie sans scierie ne peut guère prospérer ; aussi faut-il espérer que les efforts de M. Marsan et d'autres pour en établir une autre, dès cet automne, seront couronnés de succès.

Aussitôt que la colonie sera pourvue d'une nouvelle scierie, les colons s'occuperont de la construction d'une chapelle temporaire afin d'avoir la messe de temps à autre. Actuellement, ils sont obligés, pour pouvoir assister au saint sacrifice, de se rendre à l'église de Saint-Thomas d'Aquin, du lac Bouchette, une distance de neuf milles du centre de la colonie.

* * *

Cette visite au lac des Commissaires nous a convaincu de la possibilité

d'une entreprise qui paraît impossible à plusieurs : le défrichement et la mise en valeur de nos forêts par les ouvriers des villes.

Presque tous les colons de cet endroit sont d'anciens ouvriers de Saint-Sauveur, et tous sont en voie de se créer une modeste aisance.

Les jeunes gens, particulièrement, nous paraissent contents de leur sort. Nous avons conversé avec plusieurs d'entre eux. Tous sont pleins de courage et pas un ne regrette ce qu'il a fait. Au contraire, ils sont remplis de confiance dans l'avenir et bien déterminés à se créer un patrimoine dans cette belle et salubre région.

Puisque l'œuvre de la colonisation par les ouvriers des villes est chose pratique, il faut espérer qu'on la développera vigoureusement ; car c'est une œuvre excellente. Nos villes sont *congestionnées*, cela est admis. Il y a trop d'ouvriers et de journaliers dans les grands centres pour l'ouvrage qu'il y a à faire ; beaucoup végètent, tandis qu'ils pourraient se créer une modeste aisance en défrichant des terres nouvelles.

La plaie de notre époque, c'est l'émigration des jeunes gens de la campagne vers les villes. Quoi de plus patriotique que de créer un courant en sens contraire ! Non seulement cela tend à rétablir l'équilibre ; mais l'établissement de jeunes gens des villes sur les terres nouvelles sera un puissant exemple qui finira par entraîner les jeunes gens des vieilles paroisses rurales dans la même voie.

Nous félicitons donc sincèrement la Société de colonisation de Saint-Sauveur de sa généreuse initiative. Elle a fait preuve d'un patriotisme éclairé et pratique. Puisse la classe ouvrière comprendre de plus en plus qu'elle aussi peut avoir sa part de l'indépendance légitime et du bien être moral et physique qu'offre l'agriculture.

Sans doute, les premières années de la vie du colon sont dures. Les travaux sont pénibles, les privations sont grandes, les progrès ne sont pas toujours rapides ; il y a des épreuves et des revers.

Aussi aux familles ouvrières, comme les familles Cadoret, Marsan, Juneau, Bouchard, Cantin, etc, qui se sont établies au lac des Commissaires, il a fallu un courage vraiment héroïque, admirable mais nécessairement rare ; car l'héroïsme n'est pas donné à tous les hommes, ni même à toutes les femmes.

Mais aux jeunes gens des villes il ne faut qu'un courage ordinaire pour devenir d'excellents colons. Ils y font d'abord assez de défrichements et de constructions pour pouvoir établir convenablement une famille ; puis ils se marient avec une bonne fille de colon, habituée, dès son enfance, à ce genre de vie ; et tout marche à merveille.

C'est avec les jeunes gens de la classe ouvrière qu'on fera surtout de la bonne besogne, et sans trop de sacrifices.

Nous avons passé la nuit sous le toit hospitalier d'un de ces jeunes colons types. C'est M. Charles Rousseau, autrefois pâtissier à Saint-Sauveur, aujourd'hui défricheur habile et content. Il est le fils de M. D. Rousseau, ferblantier de la rue Saint-Valier.

L'hiver dernier il a épousé une jeune fille du lac Bouchette, Mlle Lavoie ; et voilà un ouvrier transformé en colon, sans durs sacrifices pour lui-même ou pour sa femme. Sans aucun doute ses voisins, les jeunes Maheux et les jeunes Cantin, suivront bientôt son exemple.

L'établissement de M. Rousseau est un établissement modèle pour le jeune colon. Sa maison est en bois rond, couverte en *tuiles du pays*, c'est-à-dire en troncs d'épinette fendus en deux, creusés et posés comme de vraies tuiles en demi-cylindre. Cela fait un toit parfaitement étanche. Le plafond est en *billots*, équarris à la hache, calfeutrés avec de la mousse et recouverts de terre comme protection contre le froid. La maison est divisée en quatre pièces, une grande qui sert de cuisine et de salle à manger, et trois chambres à coucher. Bien entendu, M. Rousseau ne passera pas toute sa vie dans cette habitation primitive ; mais on ne saurait croire combien est habitable une de ces cabanes en bois rond de nos colons lorsqu'elle est tenue proprement par une vaillante petite *colonne*, pour employer le joli mot du Père Lacasse. On y a bon appétit et bon sommeil.

Une écurie en bois rond et une grange en planches complètent l'établissement actuel de M. Rousseau. Il en est fier, et certes il a raison de l'être.

* * *

Nous avons visité plusieurs établissements de colonisation dans différentes parties de la Province, et presque toujours nous avons trouvé que les colons avaient un grief sérieux contre quelque club de pêche. Dans les endroits écartés, où il ne se fait pas de colonisation, ces clubs sont admissibles ; mais dans les endroits de colonisation, ces clubs sont un vrai fléau, une plaie insupportable.

Lorsqu'il loue un lac ou une rivière à un club de pêche, le gouvernement devrait toujours mettre une clause dans le bail stipulant que la concession sera annulée aussitôt qu'il y aura dix colons de bonne foi établis sur le lac ou la rivière en question.

Un club de pêche et la colonisation ne peuvent pas s'harmoniser : c'est l'eau et le feu. Et le gros bon sens veut que les intérêts de la colonisation passent avant ceux des clubs. La routine départementale veut le contraire.

Le lac des Commissaires ne fait pas exception à la règle.

Ce lac est loué, pour la pêche, à un club d'Américains. Ces messieurs, vraisemblablement pour empêcher la truite de leur lac de descendre dans le lac Bouchette, ont construit une digue à la décharge du lac. Ils ont eu doublement tort. D'abord, si nous ne nous trompons pas, la loi défend expressément l'érection de toute digue ou chaussée qui mette obstacle à la libre circulation du poisson. Ensuite, en vertu du droit naturel il n'est pas permis de faire tort à son voisin.

Or cette digue du lac des Commissaires cause un tort considérable aux colons établis sur les bords du lac. Nous avons pu constater les dommages par nous-même. Ils sont réels et sérieux, et augmenteront d'année en année.

La digue a fait monter les eaux du

lac de cinq ou six pieds. Il en résulte une inondation désastreuse de ce que l'on appelle les *fonds*, les endroits peu élevés, où se trouvent les meilleures terres à foin. Plusieurs de ces fonds, notamment chez M. Rousseau, qui avaient été défrichés et ensemencés, ont du être abandonnés. Nous avons constaté la chose de nos propres yeux, nous le répétons.

De plus, le lac, dont le niveau a été élevé de cinq ou six pieds, est en train de se faire une nouvelle *batture* tout à l'entour. Non seulement il envahit les *fonds*, mais il mine jusqu'au roc la terre arable sur tout son périmètre. Quand on considère les dimensions de ce lac, ce travail représente une diminution considérable de la valeur de toutes les terres avoisinantes, prises, et à prendre.

Cette digue constitue donc ce que l'on appelle une *nuisance publique* ; et nous ne comprenons vraiment pas que le gouvernement provincial en ait toléré la construction, ou qu'il ne l'ait pas fait disparaître il y a longtemps.

Voici ce que nous conseillons aux colons du lac des Commissaires : qu'ils tentent un nouvel effort en vue de faire détruire la digue par le gouvernement ; et si, après un délai raisonnable, le gouvernement reste encore sourd à leur appel, qu'ils la détruisent eux-mêmes.

S'ils sont inquiétés par le club américain, la *Vérité* ouvrira une liste de souscriptions pour leur permettre de se défendre devant les tribunaux, et elle s'inscrira en tête de cette liste pour la somme de dix piastres.

Il faut voir enfin si des étrangers vont se moquer éternellement des Canadiens-français.

Pendant que nous sommes sur ce chapitre, nous allons dire comment fonctionne, dans la pratique et non pas en théorie seulement, le fameux droit de pêche que le gouvernement réserve aux colons lorsqu'il loue un lac à un club ; droit dont le *Soleil* nous parlait l'autre jour.

Le droit du colon de pêcher à la *ligne* est illusoire.

Pêcher la truite à la ligne demande des connaissances spéciales, et surtout des loisirs considérables.

Si le colon ne trouve pas de poisson devant sa propriété, il n'a pas le temps, s'il veut s'occuper sérieusement de son affaire, de courir à l'autre bout du lac pour en chercher.

Ce qu'il faudrait, pour que le droit de pêche du colon ne fût pas illusoire, c'est qu'il lui fût permis de prendre du poisson, pour sa subsistance seulement, et non point pour la vente, au moyen de *lignes dormantes*. Les clubs ne veulent pas cela, et les règlements du département les soutiennent dans leurs prétentions. Ces règlements devraient être modifiés de façon à favoriser, non pas la *licence*, mais la *liberté*.

* * *

De retour de l'extrémité sud de la colonie, où se trouve l'établissement de M. Rousseau, et après avoir visité plusieurs colons le long de la route, nous nous sommes arrêtés chez M. Marsan, pour saluer madame Marsan, la première femme, croyons-nous, qui ait habité cette solitude.

(Suite à la *Geme* page.)

LETTRES DE FRANCE

Jésus-Christ d'après l'Évangile

Sous ce titre, vient de paraître un livre qu'il importe de signaler (1). L'auteur, M. Albert Jounet, est un intellectuel de haute spiritualité, un des poètes les plus penseurs de ce temps, dont la conversion mérite d'être dite. Il y a cinq ans, il appartenait encore à la nombreuse famille des spiritualistes égarés et s'efforçait d'extraire de la Kabbale un système religieux en concordance avec les aspirations nouvelles. Mais il cherchait Dieu avec une entière bonne foi et la lumière divine ne tarda pas à le pénétrer, à rayonner dans son âme. En octobre 1895, celui qui venait de commenter le *Siphra Dzenioutha* et de traduire la *Voga Sastra de Patandjali* annonçait son retour à Jésus dans sa revue *l'Etoile*. " Je me suis confessé, déclarait-il s'implement, j'ai communiqué. Un ensemble d'événements, d'épreuves, d'intuitions et de prières m'a conduit à reconnaître la supériorité de la Tradition catholique ". Puis, en quelques pages, il expliquait comment la prière l'avait ramené aux saints et ceux-ci à l'Église, et pourquoi la voie catholique vers Dieu lui semblait préférable à la voie de l'occultisme. Il rétractait enfin tout ce que ses écrits d'antan renfermaient de contraire à la doctrine du divin Maître, et, bientôt après, impatient de travailler au salut des âmes, fondait la *Résurrection*. C'est dans cette revue que fut publié d'abord *Jésus-Christ d'après l'Évangile* (2).

Cet ouvrage a été composé pour réfuter le *Jésus et l'Ère de la science* de ce Strada cité dans une de nos précédentes lettres parmi les intellectuels irréguliers. M. Strada et M. Jounet, que lie l'amitié, avaient relu en même temps l'Évangile, après s'être promis l'un à l'autre, nous apprend le kabbaliste converti, de procéder " avec tout le désintéressement possible à l'homme et de ne chercher que la vérité " sans tenir compte de leurs parti-pris antérieurs. Ce nouvel examen confirma M. Jounet dans la foi ; par contre, il acheva de fausser le jugement de M. Strada. Ce dernier ayant présenté ses erreurs dans un livre, M. Jounet tint à lui opposer une réponse publique. D'où le *Jésus-Christ d'après l'Évangile*. Et afin de réfuter directement son ami, de le vaincre sur son propre terrain, notre néophyte s'est placé comme lui au point de vue de la recherche indé-

pendante. C'était aussi le meilleur mode pour essayer de guérir cet égaré et ses disciples.

La méthode de M. Strada est tout entière concentrée au fait critérium. Le fait tel qu'il le comprend constitue le véritable critérium de la vérité démontrée (3), et, d'autre part, le critérium lui semble l'élément décisif et dominateur de la méthode. Mais, pour que nous saisissons les faits dans la limite où ils nous sont accessibles, il faut, M. Jounet le remarque fort bien, que notre faculté intérieure réponde avec justesse à la vérité extérieure. " Or cette bonne disposition de notre faculté intérieure dépend avant tout de la grâce de Dieu — comme en dépend aussi l'existence du vrai extérieur — et ce n'est que par une totale et humble soumission à Dieu que nous pouvons espérer conserver la grâce de bien voir et bien pénétrer les vérités qu'il nous présente.

" Le vice capital de la méthode Stradienne est de l'avoir méconnu.

" Marcher au fait et croire que nous le pénétrons forcément ou, si vous voulez, qu'il s'imposera forcément à nous tel qu'il est, c'est une radicale erreur (4) ".

C'est en réservant la foi, mais, bien entendu, sans cesser d'implorer les lumières divines, que M. Jounet a rigoureusement adapté la recherche indépendante à l'Évangile.

" Nous avons pris Dieu et la vérité pour juges du Christ, expose-t-il. Nous nous sommes adressés à Dieu seul et nous lui avons demandé de nous montrer dans l'Évangile la vérité sur Jésus afin que cette vérité et non pas notre foi déclarât ce qu'était le Christ (5) ".

Trois règles forment les bases de sa méthode : examiner les faits [intermédiaires et provisoires] tels qu'ils nous apparaissent, en se rendant compte qu'ils ne sont que la traduction, dans notre pensée, des faits réels ; se rapprocher le plus possible des substances, du réel, à travers les faits intermédiaires jugés par nous démontrés ; enfin et surtout se rappeler que le fait provisoire et même le fait réel ne sauraient servir de rien sans un état juste, lucide, pénétrant de nos facultés. Ainsi se résument ces règles où se lit nettement la faillibilité du chercheur indépendant comme tel. Et, après avoir montré que les notions claires de théodicée et de morale accueillies par la foi sont toujours, quand on les approfondit, conciliables avec une recherche indépendante profonde, l'auteur a soin d'ajouter : " Mais ne présentez, dans l'ordre de la foi, la solution de vos doutes qu'à titre d'aspiration afin de conserver la solidarité catholique avec l'infailibilité sacerdotale du Pontife, de vous prémunir contre votre orgueil et de vraiment servir non votre initiative propre mais l'initiative de Dieu (6) ".

Avec une ferme dialectique, et d'un ton calme, M. Jounet a démontré que

(3) M. Strada considère comme des faits les sensations et les idées subjectives, et il leur octroie la valeur objective qui n'appartient qu'aux faits eux-mêmes. C'est jouer sur les mots.

(4) *Jésus-Christ d'après l'Évangile*, p. 18.

(5) Ouvrage cité, p. 258.

(6) Ouvr. cit., p. 53.

son malheureux ami, " envoûté par l'antichristianisme du siècle ", avait déformé les faits et créé " un spectre du Christ " sous l'obsession de son système.

Veut-on un exemple de cette déformation ? Parlant du songe qui dicte à Joseph son retour à Nazareth pour accomplir la prédiction que l'on sait, le préconiseur de l'ère scientifique affirme avec assurance : " Voilà encore une prédiction qui implique une inexactitude, car Jésus est Bethléemite non pas Nazaréen ". On devine la réponse de son antagoniste : " Strada oublie, écrit-il, que c'est le même Évangéliste, saint Matthieu, et dans le même chapitre, qui rapporte à la fois deux prophéties, l'une prédisant que Jésus naîtrait à Bethléem et l'autre qu'il serait appelé Nazaréen.

" Pour que les deux prophéties s'accomplissent l'une et l'autre et que l'Évangile reste d'accord avec lui-même, il faut donc que Jésus naisse à Bethléem, soit Bethléemite en fait et reçoive seulement le surnom de Nazaréen.

" C'est bien ce qui arrive.

" Croyant découvrir une inexactitude de l'Évangile, Strada nous montre une précision de l'Évangile et une étourderie de Strada qui n'examine pas toujours attentivement ce qu'il critique (7) ".

Des étourderies de ce genre avoisinent maintes conjectures hasardées et force accusations aveugles dans *Jésus et l'Ère de la science* (8). L'humble et doux Sauveur y est présenté, contre toute évidence et d'ailleurs sans un mot d'explication, comme absolutiste et despote dans son caractère et son œuvre. M. Jounet fait justice sans peine de ce contresens qui stupéfierait si l'on ne savait à quelles étranges aberrations entraîne l'esprit de système, et, rappelant que, selon les propres paroles du divin Maître, la vérité nous rend libres : " Quelle révélation sublime ! s'écrie-t-il, la vérité, seule autorité légitime et la plus absolue de toutes, conférant la liberté.

" C'est logique. Il n'y a que la vérité qui rende l'homme vraiment libre.

" L'esclave de l'erreur et du Mal ne sera jamais libre, à quelque révolte apparente et illusoire qu'il s'épuise, car elle ne détruit pas le réel esclavage qu'il porte au dedans de lui.

" Cette parole du Christ est une des plus grandes qu'il ait prononcées.

" Aucune formule morale et sociale aussi parfaitement exempte à la fois de toute anarchie, (la vérité, autorité sûre, intransigeante), et de tout despotisme (vous rendra libres), n'a été donnée au monde ! (9) ".

Les inconséquences sont fréquentes dans *Jésus et l'Ère de la science*. Après avoir accusé Notre Seigneur de s'être livré à des calculs politiques et conduit en tacticien habile, M. Strada s'étonne de le voir agir au moment décisif

(7) Ouvr. cit., p. 92 et 93.

(8) Certaines inexactitudes de détail prouvent une insouciance vraiment extrême de l'examen des textes. Ainsi les Anges, que, seules, les Saintes Femmes virent après la Résurrection, apparaissent aux Apôtres, dans la version stradienne, où, naturellement, ils sont devenus deux affidés de Nicodème et de Joseph d'Arimatee.

(9) Ouvr. cit., p. 136.

d'une manière diamétralement opposée aux sentiments qu'il lui prête ; néanmoins, il ne renonce pas à son hypothèse, il préfère l'étayer d'insinuations misérables.

Un tel dévôt de la science positive devait nier les miracles. " Le propre du miracle, formule-t-il, [p. 26] son essence même est d'être une action contre les lois, ce qui est une absurdité ". M. Jounet s'empresse de rétorquer cette assertion quelque peu ressassée et il explique qu'aucun miracle divin ne peut être qualifié d'absurde, la Raison parfaite restant, d'après l'Évangile, inséparable de Dieu, partant, de tous les actes accomplis par sa puissance comme sous son influence. " Et qu'est-ce que la Raison parfaite, continue-t-il, sinon la Loi consciente et libre, la plus haute Loi ? Il est donc faux, puisque les miracles divins s'accomplissent nécessairement en conformité avec la Raison parfaite, de prétendre que ces miracles son *une action contre les lois*.

" Ils sont, au moins, une action nécessairement conforme à la plus haute Loi.

" Obligé d'avouer que les miracles ne violent pas la plus haute Loi, la Raison Divine, Strada se bornera-t-il à soutenir que les miracles violent et détruisent les lois de la nature, lois secondaires, il est vrai, au prix de la Raison divine, mais établies par Dieu qui se contredirait en les détruisant ?

" Même ainsi réduite, l'objection continue à n'avoir aucune valeur.

" Jamais l'Évangile n'enseigne que les miracles quand ils produisent des faits exceptionnels qu'on ne rencontre pas habituellement dans la nature, violent et détruisent les véritables et profondes lois naturelles, les règles réellement assignées au monde par Dieu.

" Ce que les miracles violent, c'est le cours ordinaire des choses.

" Mais rien ne prouve que violer le cours ordinaire des choses, ce soit violer les lois elles-mêmes, dans leur réalité (10) ".

Considérant le miracle de la multiplication des pains et des poissons, M. Strada, auquel l'hagiographie n'inspire assurément qu'un doux mépris, demande pourquoi de tels prodiges n'ont pas été et ne sont pas renouvelés. " On constate, au contraire, dans la vie des Saints, réplique M. Jounet, des prodiges de ce genre.

" — Dieu aurait pu d'ailleurs, après le Christ, ne plus renouveler le prodige de multiplier les aliments. Cela ne prouverait pas que les multiplications d'aliments opérées par le Christ sont

(10) Ouvr. cit. p. 162 et 163. Plus loin, p. 391 et 392, M. Jounet corrobore excellemment ce passage. " La Résurrection et la sublimation d'un corps matériel humain sortent, évidemment, de l'habituel, de l'ordinaire. Elles constituent des faits exceptionnels. Mais il faut se garder de confondre l'exceptionnel et l'impossible en soi. C'est justement cette confusion qui a causé les fausses théories des pseudo-penseurs antichristiens relatives aux miracles. Quand de tels pseudopenseurs entendent parler d'exceptionnel, ils crient à l'impossible. Ce faisant, ils crient, en effet, et ne raisonnent pas.

La vraie science a pour devoir de détruire une confusion aussi ignorante et grossière : Les miracles sont l'exceptionnel. Ils ne sont pas l'impossible en soi. "

(1) Un fort volume de 417 pages, imprimé par Chaillan, rue Charles Gounod [maison Saint-Foix], Saint-Raphaël [Var].

(2) Dans cette revue, qu'il rédige presque seul, M. Jounet ne s'applique pas seulement à répandre la lumière doctrinale, il intéresse aussi aux sciences psychiques et aux œuvres de charité. Avec une ardente générosité, il s'est fait le champion d'une alliance universelle pour la réalisation de la paix sociale et internationale. Avant sa conversion, il donna plusieurs poèmes où abondent les beaux vers, dont plusieurs, surtout dans le *Livre du Jugement*, font pressentir le chrétien qu'il allait être. Depuis sa conversion, il a publié quelques poésies imprégnées de mysticisme et diverses plaquettes qui disent les préoccupations de son esprit : *Preuve ontomystique de Dieu ; le corps psychique et la doctrine catholique ; les Harmonistes, étude sur la question sociale ; Dieu de beauté, éloquente apologie de l'art pour Dieu*.

légendaires. Le non renouvellement d'un fait exceptionnel ne suffit pas à prouver l'irréalité de ce fait.

.....
 " Mais la multiplication d'aliments est justement un miracle que Dieu a renouvelé, après Jésus, dans l'Eglise du Christ, de sorte que l'objection de Strada, déjà nulle en logique profonde, n'a pas même une valeur apparente.

" On rencontre, dans la vie de saints chrétiens, saint Gualbert, saint Dominique, sainte Chantal, la mère Thérèse du Saint-Sacrement, et tout récemment, dans notre siècle, le curé d'Ars (11), le renouvellement de prodiges semblables sinon égaux à la multiplication évangélique des pains (12) "

Et, après avoir signalé les principaux genres de miracles accomplis par les saints, M. Jounet conclut qu'il est difficile d'expulser tous ces faits de l'histoire. Mais ceux qu'anime l'esprit de système se mettent rarement en peine de l'histoire. Ainsi M. Strada nie sans la moindre hésitation, que Jésus soit mort sur la croix, la science l'exige (13). A quoi, notre champion de la vérité riposte justement que ce n'est pas " la science ", mais une prétendue science toute d'ignorance et d'étourderie. Un homme vraiment respectueux de la science, un savant impartial, objecte-t-il, se serait mis à vérifier si, d'après l'anatomie et la physiologie, du sang et de l'eau peuvent couler d'un cadavre. M. Strada n'en a rien fait. " Sans quoi, il aurait vu que du sang et de l'eau peuvent couler, soit en même temps, soit successivement, du péricarde d'un cadavre, dans le cas où le coup de lance aurait transpercé le cœur (14) comme le déclare la constante Tradition chrétienne pour le cœur de Jésus (15).

" Par conséquent, le sang et l'eau coulant sous le coup de lance ne prouvent pas, ainsi que l'affirme à la hâte et sans recherche suffisante, Strada, que la mort du Christ n'est pas réelle (16) "

Le sévère partisan du fait critérium n'a suivi l'histoire qu'autant que l'y obligeaient les besoins de sa cause. Il s'est surtout appliqué à revêtir ses fictions d'éléments empruntés à l'histoire et il a recouru maintes fois à des artifices de romancier pour défigurer le Christ. L'interprétation qu'il en donne est bien réellement, comme le proclame son ami, une " calomnie perpétuelle. "

L'Ascension ne paraît pas moins impossible à M. Strada que la Résurrection. Pourtant, il admet la réalité

(11) Voir la vie du curé d'Ars par Monnier, vol. I, p. 291, 292.
 (12) Ouvr. cit., p. 201, 202 et 203.
 (13) M. Strada pousse la fantaisie jusqu'à indiquer comme un remède contre la catalepsie les cent livres d'aromate dont Nicodème couvrit le corps du divin Crucifié. On peut voir, en consultant l'Autorité de l'Evangile de H. Wallon, p. 301 [cit. par M. Jounet] que si ces parfums, employés d'une telle manière, sont " excellents pour conserver un mort ", ils sont aussi des plus propres à " faire mourir un vivant. "
 (14) Voir Vie de Jésus par le Docteur Sepp, traduite par Charles Sainte-Foi, volume II, p. 207.
 (15) Tradition que l'Evangile autorise et n'infirme point puisque l'Evangile dit : " ouvrit son côté "; il n'est pas étonnant qu'un coup de lance, ouvrant le côté, perce le cœur.
 (16) Ouvr. cit., p. 207.

de l'âme immortelle et la possibilité du corps subtil survivant. Or, le miracle de l'Ascension présente un cas de sublimation du corps matériel, résorbé dans l'énergie de l'âme et (si l'on admet son existence) dans le corps subtil, bien propre, certes, à arrêter un esprit scientifique ; M. Jounet insiste sur ce point et cite à l'appui de sa thèse les récentes recherches du Dr Gustave Le Bon.

Ce savant montre, en effet, dans la Revue scientifique du 14 avril 1900, que des molécules de matière dissociée, de matière immatérielle, pour ainsi dire, peuvent traverser les obstacles les plus matériels (17).

Mais on a vu comment M. Strada joue de la science. Plaignons d'un cœur sincère les victimes de l'esprit systématique et efforçons-nous d'éviter les partialités, même inconscientes. Nous pourrions y réussir souvent, M. Jounet l'expose en d'excellents termes, si, nous accoutumant enfin à ne compter que sur Dieu, nous tâchions de corriger avec le secours de sa grâce notre tendance à exercer nos facultés trop vite et notre disposition à nous contenter des apparences. Ainsi combattues, nos partialités finiraient par ne plus nous troubler.

" Elles résisteraient peut-être quelque temps à la guérison. Mais nous leur appliquerions l'unique remède efficace, Dieu, et en continuant le remède, nous viendrions à bout de les guérir.

" Dieu inspirateur des facultés par la grâce, Dieu maître de la vérité profonde et pouvant seul la livrer : deux principes qui n'en font qu'un, deux puissances salutaires qui ne forment qu'un remède, Dieu.

" Et c'est le remède unique qui puisse chasser de nous l'esprit partial, les illusions personnelles, l'aveuglement et les systèmes (18). "

Les efforts de M. Strada pour dénaturer le caractère humain du Christ et séparer l'Humanité de Dieu, ses déformations de l'Evangile, son travestissement de l'histoire n'ont abouti qu'à rendre plus évidents l'incomplet de son système, la pauvreté de son raisonnement. A toutes ses assertions, à toutes ses erreurs, M. Jounet a répondu comme il convenait, et sans jamais se départir d'une parfaite charité. Refoulant les enthousiasmes, les élans de son amour, il n'a pas justifié les enseignements et les vertus de Jésus par une

(17) Sous l'influence de causes très variées : lumière, réactions chimiques, électrisation, etc., expose le Dr Le Bon, les corps peuvent subir des états de dissociation, variables suivant les corps et variables aussi suivant les causes qui les ont fait naître. La matière ainsi dissociée se manifeste sous forme de particules infiniment petites, animées d'une immense vitesse, capables de rendre l'air conducteur de l'électricité et de traverser les corps opaques aussi facilement que la main traverse un liquide ou un tas de sable. Ces particules représentent une forme de la matière tout à fait différente de celles que la chimie nous fait connaître, un état nouveau où l'atome lui-même est probablement dissocié. Et certes il ne saurait s'agir ici de propriétés appartenant uniquement à quelques corps spéciaux tels que l'uranium, le thorium, le baryum, etc..... Ces corps ne représentent, comme je l'ai écrit il y a déjà longtemps, que des cas particuliers de lois très générales ". Cité par M. Jounet, ouvr. cit., p. 396.
 (18) Ouvr. cit., p. 222-223.

admiration confuse pour sa personne, mais il a montré que ces enseignements et ces vertus justifient le Christ. Et alors, il a pu s'écrier à bon droit : " ... Je le demande au chercheur le plus indépendant, le moins chrétien, s'il est impartial :

" Un Envoyé, dans lequel, après contrôle rigoureux, nous trouvons un homme saint que Dieu pénètre absolument et une manifestation divine du vrai Dieu, cet Envoyé, qui nous l'envoie ? Et d'où vient le Christ, sinon de Dieu ? (19) "

De tels livres, il en faudrait beaucoup à une époque où les mauvais écrits se propagent comme les mauvaises herbes dans une terre abandonnée. Les victimes de l'erreur seraient moins nombreuses si l'on allait à elles plus fréquemment, si l'on travaillait davantage à leur conversion. Pour obliger les égarés, surtout les intellectuels, à connaître la doctrine libératrice et sanctifiante, à découvrir le chemin du salut, le foyer de la vérité, la source de la vie, il importe d'écrire des ouvrages à leur intention. On ne saurait donc trop encourager des œuvres comme celle que vient de réaliser M. Jounet. Et, d'autre part, on ne saurait trop inciter les catholiques à les lire.

Il est toujours excellent que les fidèles se munissent d'arguments en faveur de la foi, et il est particulièrement utile en des jours où l'irréligion trône dans tant de pays qu'ils soient bien convaincus de l'inanité des attaques lancées contre l'Eglise et son divin fondateur. En s'habituant à considérer le mal en face, on s'aguerrit, on devient plus apte à le combattre. En examinant la réfutation des erreurs, la critique des parti-pris, l'analyse des illusions, on comprend mieux le bonheur que l'on goûte en vivant dans la vérité, source de toutes les harmonies.

C'est une grâce insigne que d'être chrétien, une grâce précieuse entre toutes, et l'on devrait toujours se montrer très fiers d'appartenir à la communion des saints. Or, dans les divers centres modernisés, beaucoup trop de croyants rougissent de proclamer cette qualité, beaucoup trop, sous prétexte de justes concessions à l'esprit du siècle, se livrent à l'esprit malin, capitulent devant l'ennemi, s'abandonnent à ce que Bossuet appelait " l'ensorcellement de la bagatelle ". On en voit même que leur libéralisme entraîne à taire leur foi, à la dissimuler, parce qu'il est maintenant de bon ton dans le monde de se désintéresser de la vie éternelle, d'ignorer tout ce qui touche au salut des âmes. Quelle idée se font-ils donc de Dieu pour lui préférer le monde ? Ont-ils donc oublié, à force d'anesthésier leur conscience, que, pour accomplir la volonté du Père, il faut garder la parole du Fils ? Ah ! si ces tièdes, ces timorés, ces mondains daignaient accorder aux défenses de la foi, aux écrits propres à fortifier la croyance, un peu de l'attention qu'ils prodiguent aux nouveautés profanes ! Que de maux s'éviteraient ceux dont la piété entre en défaillance ou dont l'esprit vient de s'ouvrir au doute s'ils avaient le courage d'entreprendre, dès le début de leur crise, un loyal examen des raisons de croire. Nous nous em-

(19) Ouvr. cit., p. 259.

pressons de soigner nos maux physiques, et nous hésiterions à recourir aux remèdes lorsqu'il s'agit d'un mal qui menace notre vie éternelle ? Certaine lecture faite à temps peut ramener une âme à la prière et à cette vie spirituelle sans laquelle l'individu le plus vigoureux ressemble fort à un cadavre. C'est après avoir jeté les yeux sur une épître de saint Paul que celui qui devait mourir évêque d'Hippone et en odeur de sainteté commença de travailler à sa sanctification.

ALPHONSE GERMAIN.

La réforme de l'orthographe

(Suite et fin.)

ADJECTIF

ACCORD DE L'ADJECTIF. — Dans la locution *se faire fort de*, on tolérera l'accord de l'adjectif. Ex. : *se faire fort, forte, forts, fortes de...*

ADJECTIF CONSTRUIT DEVANT PLUSIEURS SUBSTANTIFS. — Lorsqu'un adjectif qualificatif suit plusieurs substantifs de genres différents, on tolérera toujours que l'adjectif soit construit au masculin pluriel, quel que soit le genre du substantif le plus voisin. Ex. : *appartements et chambres meublés*. — On tolérera aussi l'accord avec le substantif le plus rapproché. Ex. : *un courage et une foi nouvelle*.

NU, DEMI, FEU. — On tolérera l'accord de ces adjectifs avec le substantif qu'ils précèdent. Ex. : *nu ou nus pieds, une demi ou demie heure* (sans traits d'union entre les mots), *feu ou feue la reine*.

ADJECTIFS COMPOSÉS. — On tolérera la réunion des deux mots constitutifs en un seul mot qui formera son féminin et son pluriel d'après la règle générale. Ex. : *nouveauté, nouveauté, nouveautés, nouveautés ; courtvêtu, courtvêtue, courtvêtus, courtvêtues, etc.*

Mais les adjectifs composés qui désignent des nuances étant devenus, par suite d'une ellipse, de véritables substantifs invariables on les traitera comme des mots invariables. Ex. : *des robes bleu clair, vert d'eau, etc.*, de même qu'on dit *des habits marron*.

PARTICIPES PASSÉS INVARIABLES. — Actuellement les participes *approuvé, attendu, ci-inclus, ci-joint, excepté, non compris, y compris, ôté, passé, supposé, vu*, placés avant le substantif auquel ils sont joints, restent invariables. *Excepté*, est même déjà classé parmi les prépositions. On tolérera l'accord facultatif pour ces participes, sans exiger l'application de règles différentes suivant que ces mots sont placés au commencement ou dans le corps de la proposition, suivant que le substantif est ou n'est pas déterminé. Ex. : *ci joint ou ci jointes les pièces demandées* (sans trait d'union entre *ci* et le participe) ; — *je vous envoie ci jointe copie de la pièce*.

On tolérera la même liberté pour l'adjectif *franc de port* ou *franche de port* une lettre.

AVOIR L'AIR. — On permettra d'écrire indifféremment ; *elle a l'air doux ou douce, spirituel ou spirituelle*. On n'exigera pas la connaissance d'une différence de sens subtile suivant l'accord de l'adjectif avec le mot *air* ou

avec le mot désignant la personne dont on indique l'air.

ADJECTIFS NUMÉRAUX. — *Vingt, cent*, La prononciation justifie dans certains cas la règle actuelle, qui donne un pluriel à ces deux mots quand ils sont multipliés par un autre nombre. On tolérera le pluriel de *vingt* et de *cent* même lorsque ces mots sont suivis d'un autre adjectif numéral Ex : *quatre vingt* ou *quatre vingts dix hommes* ; — *quatre cent* ou *quatre cents trente hommes*.

Le trait d'union ne sera pas exigé entre le mot désignant les unités et le mot désignant les dizaines. Ex : *dix sept*.

Dans la désignation du millésime on tolérera *mille* au lieu de *mil* comme dans l'expression d'un nombre Ex : *l'an mil huit cent quatre vingt dix* ou *l'an mille huit cents quatre vingts dix*.

ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS, INDÉFINIS ET PRONOMS

CE. — On tolérera la réunion des particules *ci* et *là* avec le pronom qui les précède, sans exiger qu'on distingue *qu'est ceci qu'est cela* de *qu'est ce ci qu'est ce là*. — On tolérera la suppression du trait d'union dans ces constructions.

MÊME. — Après un substantif ou un pronom au pluriel, on tolérera l'accord de *même* au pluriel et on n'exigera pas de trait d'union entre *même* et le pronom. Ex : *nous mêmes, les dieux mêmes*.

TOUT. — On tolérera l'accord du mot *tout* aussi bien devant les adjectifs féminins commençant par une voyelle ou par une *h* muette que devant les adjectifs féminins commençant par une consonne ou par une *h* aspirée. Ex : *des personnes tout heureuses* ou *toutes heureuses* ; — *l'assemblée tout entière* ou *toute entière*.

Devant un nom de ville on tolérera l'accord du mot *tout* avec le nom propre sans chercher à établir une différence un peu subtile entre des constructions comme *tout Rome* et *toute Rome*.

On ne comptera pas de faute non plus à ceux qui écriront indifféremment en faisant parler une femme, *je suis tout à vous* ou *je suis toute à vous*.

Lorsque *tout* est employé avec le sens indéfini de *chaque*, on tolérera indifféremment la construction au singulier ou au pluriel du mot *tout* et du substantif qu'il accompagne. Ex : *des marchandises de toute sorte* ou *de toutes sortes* ; — *la sottise est de tout (tous) temps et de tout (tous) pays*.

AUCUN. — Avec une négation, on tolérera l'emploi de ce mot aussi bien au pluriel qu'au singulier. Ex : *ne faire aucun projet* ou *aucuns projets*.

CHACUN. — Lorsque ce pronom est construit après le verbe et se rapporte à un mot pluriel sujet ou complément, on tolérera indifféremment après *chacun*, le possessif *son, sa, ses* ou le possessif *leur, leurs*. Ex : *ils sont sortis chacun de son côté* ou *de leur côté* ; — *remettre des livres chacun à sa place* ou *à leur place*.

VERBE

VERBES COMPOSÉS. — On tolérera

la suppression de l'apostrophe et du trait d'union dans les verbes composés Ex : *entrouvrir entrecroiser*.

TRAIT D'UNION. — On tolérera l'absence de trait d'union entre le verbe et le pronom sujet placé après le verbe Ex : *est il ?*

DIFFÉRENCE DU SUJET APPARENT ET DU SUJET RÉEL. — Ex : *sa maladie sont des vapeurs*. Il n'y a pas lieu d'enseigner de règles pour des constructions semblables, dont l'emploi ne peut être étudié utilement que dans la lecture et l'explication des textes. C'est une question de style et non de grammaire, qui ne saurait figurer ni dans les exercices élémentaires ni dans les examens.

ACCORD DU VERBE PRÉCÉDÉ DE PLUSIEURS SUJETS NON UNIS PAR LA CONJONCTION *et*. — Si les sujets ne sont pas résumés par un mot indéfini tel que *tout, rien, chacun*, on tolérera toujours la construction du verbe au pluriel. Ex : *sa bonté, sa douceur le font admirer*.

ACCORD DU VERBE PRÉCÉDÉ DE PLUSIEURS SUJETS AU SINGULIER UNIS PAR *ni, comme, avec, ainsi, que* et AUTRES LOCUTIONS ÉQUIVALENTES. — On tolérera toujours le verbe au pluriel Ex : *ni la douleur ni la force n'y peuvent rien* ou *n'y peut rien* ; — *la santé comme la fortune demandent à être ménagées* ou *demande à être ménagée* ; — *le général avec quelques officiers sont sortis* ou *est sorti du camp* ; — *le chat ainsi que le tigre sont des carnivores* ou *est un carnivore*.

ACCORD DU VERBE QUAND LE SUJET EST UN MOT COLLECTIF. — Toutes les fois que le collectif est accompagné d'un complément au pluriel, on tolérera l'accord du verbe avec le complément. Ex : *un peu de connaissances suffit* ou *suffisent*.

ACCORD DU VERBE QUAND LE SUJET EST *plus d'un*. — L'usage actuel étant de construire le verbe au singulier avec le sujet *plus d'un*, on tolérera la construction de verbe au singulier même lorsque *plus d'un* est suivi d'un complément au pluriel. Ex : *plus d'un de ces hommes était* ou *étaient à plaindre*.

ACCORD DU VERBE précédé de *un de ceux (une de celles) qui*. — Dans quels cas le verbe de la proposition relative doit-il être construit au pluriel, et dans quels cas au singulier ? C'est une délicatesse de langage qu'on n'essayera pas d'introduire dans les exercices élémentaires ni dans les examens.

C'EST, CE SONT. — Comme il règne une grande diversité d'usage relativement à l'emploi régulier de *c'est* et de *ce sont*, et que les meilleurs auteurs ont employé *c'est* pour annoncer un substantif au pluriel ou un pronom de la troisième personne au pluriel, on tolérera dans tous les cas l'emploi de *c'est* au lieu de *ce sont* Ex : *c'est* ou *ce sont des montagnes et des précipices*.

CONCORDANCE OU CORRESPONDANCE DES TEMPS. — On tolérera le présent du subjonctif au lieu de l'imparfait dans les propositions subordonnées dépendant de propositions dont le verbe est au conditionnel. Ex :

Il faudrait qu'il vienne ou *qu'il vint*.

(A suivre.)

Une colonie naissante

Visite au lac des Commissaires

(Suite de la 3ème page.)

Aucun homme, probablement, ne peut se faire une idée de l'héroïsme qu'il faut à une femme, née et élevée à la ville, qui est appelée tout à coup à se transporter, avec ses jeunes enfants, au milieu de la forêt. Celle qui accepte ce sacrifice est digne de toute notre admiration : elle est une véritable héroïne.

Aujourd'hui, la période la plus dure pour les femmes du lac des Commissaires est passée. Elles sont plusieurs maintenant, et elles peuvent s'encourager les unes les autres. Mais les commencements ont dû être terribles.

Après avoir pris un excellent dîner chez M. Marsan, nous avons parcouru le reste de la colonie, vers le nord, visitant M. Vézina, la famille Cadoret, la famille Juneau, la famille Bouchard, etc. Partout nous avons constaté le plus grand courage et un réel contentement.

Puis notre aimable et complaisant conducteur, M. Marsan, a bien voulu nous mener jusqu'au lac Bouchette, afin de nous faire voir cette nouvelle paroisse qui est fort intéressante et pleine d'avenir. Le site est pittoresque. Le lac Bouchette et le lac Ouatchouane, qui n'est séparé du premier que par une étroite langue de terre, sont loin d'avoir, ensemble, les dimensions du lac des Commissaires ; mais ils sont assez grands pour donner un aspect très agréable à cet endroit.

La paroisse de Saint-Thomas d'Aquin du lac Bouchette ne date que d'hier, pour ainsi dire. Les premiers colons se sont établis dans cette région, il y a 14 ou 15 ans. Aujourd'hui, il y a une belle et grande église en bois, un curé résidant, et une centaine de familles ; scieries, fromagerie, etc. Les progrès ont donc été considérables.

Avec quelle rapidité l'œuvre de la colonisation se développerait partout dans notre province si tous en comprenaient l'importance vitale et si chacun voulait faire sa part !

* * *

Nous le savons, la compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean est loin d'être riche. On ne peut donc pas lui demander de donner au public le moindre luxe. Mais nous croyons devoir appeler l'attention de l'intelligent gérant de la compagnie sur l'état délabré dans lequel se trouve la gare du lac Bouchette. A vrai dire on ne peut pas appeler cela une gare.

L'édifice qui est censé servir de gare, est occupé comme résidence privée par le cantonnier. Le public n'y entre pas et doit se contenter du quai et, comme salle d'attente, d'un petit réduit qui sert en même temps de décharge, où nous avons remarqué, à la lumière d'une allumette, des pièges à ours. Il n'y a là ni feu ni lampe, et quatre carreaux de l'unique fenêtre sont brisés.

Lorsque les trains sont en retard, ce qui arrive souvent, et que les nuits sont froides, les voyageurs qui sont obligés d'attendre à la gare du lac

Bouchette passent le temps à dire autre chose que des prières pour la compagnie du chemin de fer du lac Saint-Jean.

La Fête du Travail

Cette année encore, les ouvriers du Canada ont célébré la *Fête du Travail*.

Nous avons toujours déploré l'institution de cette fête ; particulièrement dans un moment où l'Eglise, par condescendance pour la faiblesse de ses enfants, abolissait l'obligation de plusieurs de nos fêtes religieuses.

On a remplacé les belles fêtes de l'Eglise, qui sanctifiaient l'ouvrier tout en lui procurant un repos bien mérité, par des fêtes purement profanes qui n'apportent ni délassement aux corps ni bien aux âmes, loin de là.

Ici, à Québec, où l'esprit de foi est encore solidement ancré dans la classe ouvrière, on commence la Fête du Travail par une messe. C'est fort bien, mais c'est l'exception, non point la règle.

L'esprit de cette fête est un esprit purement profane, en attendant qu'il devienne ouvertement hostile à la religion.

L'*Artisan* nous apprend que la Fête du Travail a été fondée en 1882, aux Etats-Unis, par les Chevaliers du Travail. C'est dire que la religion n'a aucune place dans cette fête lorsqu'on la célèbre selon l'esprit de ses fondateurs.

A Montréal, le programme de la fête comportait des courses de fillettes, jeunes filles et femmes mariées ! C'est lamentable ! A ce sujet, on nous écrit :

« Voilà ce que les grands journaux font pour l'éducation du peuple et l'affranchissement de la femme. C'est ce que l'on appelle l'éducation pratique. Est-il possible qu'on ne comprenne pas l'inconvenance qu'il y a de mettre les personnes du sexe aux courses devant une foule de jeunes gens qui font sur ce dégradant spectacle des gorges chaudes et des quolibets ? »

On devrait le comprendre, mais un souffle de vertige passe sur notre pays. On s'aveugle volontairement.

Fêtes champêtres

A Monsieur J.-P. Tardivel,

Mon cher monsieur,

La *Presse* du 29 août nous donne le compte rendu de la fête champêtre organisée sous ses auspices pour les bambins de Montréal. Pendant cette fête, il y a eu exposition de bébés et concours de danses pour les petits garçons et les petites filles. Remarquez, s'il vous plaît, la date de ce compte rendu ; c'est précisément le jour où la sainte Eglise rappelle le martyr de saint Jean-Baptiste décapité pour plaire à l'impudique danseuse Hérodiade ; c'est bien choisi.

Je me rappelle que l'an dernier vous avez dit un mot contre cette multiplication de fêtes pour les enfants, lesquelles tournent de plus en plus aux allures païennes ; mais que peut une protestation isolée quand ces organisations ont lieu dans la catholique ville de Montréal, et que la majorité de la population y contribue avec empressement ?

Dans le principe ces excursions se réduisaient à une promenade et à un goûter sur l'herbe ; peu à peu on a introduit de petits jeux qui paraissent innocents, et ne fournissaient rien à la critique. Plus tard on a établi des courses non seulement pour les

petits garçons, mais aussi pour les petites filles qui ont eu des prix de courses. C'était inconvenant au suprême degré ; personne n'a réclamé contre une telle inconvenance et la chose a passé. Les journaux, sans comprendre ce qu'il y avait de laid dans leurs comptes rendus, disaient après la fête : Mlle une telle a remporté un prix pour la course, et les mères ont fini par croire que c'était un honneur que d'avoir une petite coureuse dans la famille.

Cette année il y a eu des prix pour la danse ; il y a progrès. Mlle M. C. 1 prix spécial de danse, Mlle L. 2 prix, etc. Une mère, je ne dis pas bonne chrétienne, mais une mère qui a le sentiment de la dignité de la femme, et qui connaît ses devoirs de mère, devrait se trouver humiliée en voyant le nom de sa petite fille figurer parmi ceux des meilleures danseuses.

Au dernier pique-nique on a fait un pas de plus. On a imaginé un concours entre les plus beaux bébés, tout comme les concours entre les plus beaux animaux des fermiers durant les expositions, à l'automne. Il y a de quoi rougir de honte quand on voit une société qui prétend se respecter descendre à ce dégradant spectacle. Les païens ne sont pas arrivés jusque là ; du moins l'histoire n'en parle pas ; tandis que dans cent ans, s'il existe encore un numéro de la *Presse* du 29 août 1900, on y lira en toutes lettres : que madame une telle pour amélioration de sa race (le plus gros bébé) a remporté un prix.

Homo cum in honore esset non intellexit ; comparatus est jumentis insipientibus.

X...

La France officielle

« La *Croix*, de Paris, a publié, récemment, une lettre ouverte adressée au président de la République française par l'amiral de Cuverville, à qui ses longs services et son glorieux passé donnent le droit de conseil et même de représentation. Avec une grande dignité, mais aussi avec beaucoup de fermeté et un émouvant accent de tristesse, le vaillant amiral proteste contre l'omission systématique du nom de Dieu dans le discours prononcé naguère à Marseille par M. Loubet, lors du départ des troupes expéditionnaires pour la Chine. Cette lettre ne manquera pas d'avoir en France un douloureux écho. »

Voilà comment s'exprime la *Vérité française*, dans son numéro du 19 août.

De leur côté, les *Missions catholiques* publient ce qui suit :

« Les télégrammes de M. Pichon sont enfin parvenus au ministre des affaires étrangères. Le langage de notre ministre à Pékin est bien conforme aux grandes traditions françaises ; il est noble, digne, plein de pitié pour ces malheureux chrétiens indigènes, placés, par les traités, sous la protection de la France. Perdu dans une légation en ruines, dans l'immensité de la capitale chinoise, au milieu d'une poignée d'Européens, exposé peut-être à subir un nouvel assaut des fanatiques et des bandits qui, depuis plus d'un mois, sèment partout le carnage et la dévastation, M. Pichon déclare fièrement et énergiquement qu'il n'abandonnera pas les trois mille chrétiens indigènes

enfermés avec lui.

« Nous devons ajouter que M. Delcassé, notre ministre des affaires étrangères, a félicité le jeune et vaillant ambassadeur de sa courageuse attitude, et a appuyé de son côté « sur la nécessité de veiller à la protection des 3,000 chrétiens indigènes et d'assurer leur salut au prix de tous les efforts. »

Ce M. Pichon, si nous ne nous trompons pas, se montrait, en France, un libre-penseur agressif, un ennemi déclaré de l'Eglise.

Quant à M. Delcassé et à ses collègues du cabinet Waldeck-Rousseau, ils sont également opposés à toute idée religieuse, en France.

Dans leur propre pays, ils persécutent l'Eglise, non pas à la façon des Boxeurs, sans doute, mais avec une cruauté plus raffinée, une haine plus diabolique.

En Chine, ils se donnent la mission de protéger les chrétiens chinois contre ceux qui, en somme, poursuivent le même but que la France officielle : la destruction de la foi chrétienne.

M. Loubet, qui ne daigne pas même prononcer le nom du Dieu des chrétiens en France, envoie des troupes pour mettre fin à la persécution sanglante dont les adorateurs de ce Dieu sont les victimes en Orient !

On ne saurait imaginer une position plus fautive, une conduite plus illégitime, une hypocrisie plus révoltante.

En effet, si les chrétiens chinois méritent d'être protégés, les chrétiens français ne méritent pas d'être tracasés.

Il est difficile de croire que Dieu puisse bénir une expédition faite dans de pareilles conditions.

Il nous semble même que cette expédition fera infiniment plus de tort que de bien à l'œuvre des missionnaires, en fin de compte. On parviendra peut-être à arrêter les massacres, pour le moment ; mais les Chinois, s'apercevant de l'illogisme du gouvernement français qui protège les chrétiens en Chine et qui les persécute en France, n'en concevront que plus de haine et de mépris pour tout ce qui vient de l'Europe, y compris les missionnaires et leur œuvre.

PETITES NOTES

Pour calmer les craintes et les inquiétudes de notre confrère de la *Défense*, qui nous interpelle dans son numéro du 30 août, nous lui dirons que M. Bourassa, autant que nous pouvons en juger, tant par ses déclarations publiques que par des entretiens particuliers que nous avons eus avec lui, professe des principes tout à fait orthodoxes sur « les questions de religion et d'éducation ». En ce qui regarde la question des écoles manitobaines, le député de Labelle, nous en sommes convaincu, suivra consciencieusement toute la direction qui nous est donnée dans l'Encyclique *Affari vos*. Nous serions bien surpris s'il en prenait seulement ce qui peut faire l'affaire d'un parti politique, laissant tout le reste de côté, comme font trop de nos hommes politiques, tant bleus que rouges.

La peste bubonique a fait son appa-

rition à Glasgow, en Ecosse. On y signale treize cas. Comme les communications entre le Canada et Glasgow sont fréquentes—la ligne Allan et la ligne Dominion font un service régulier entre Montréal-Québec et Glasgow—les chefs du bureau provincial d'hygiène et le directeur de la quarantaine sont sur le qui-vive et feront tous les efforts possibles pour empêcher le terrible fléau de pénétrer dans notre pays. C'est fort bien : il faut prendre toutes les précautions que demande la prudence et que recommande la science. Mais aussi il ne faut pas oublier ces paroles de l'Écriture Sainte : « *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam, — Si le Seigneur ne garde la ville, c'est en vain que veille celui qui la garde.* »

Donc, ne nous fions pas exclusivement au bureau d'hygiène et au directeur de la quarantaine.

M. Henri Bourassa, député fédéral de Labelle et M. D. Monet, député fédéral de Napierville, ont parlé, dimanche dernier, 2 septembre, à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe, devant une nombreuse assemblée présidée par M. Dessaulles, député provincial du comté et ancien maire de la ville. Tous deux, au dire même du *Star*, ont été religieusement écoutés et fort applaudis. M. Bourassa, tout en exprimant des sentiments de loyauté envers la couronne anglaise, a vigoureusement condamné la politique impérialiste de M. Chamberlain et la guerre injuste et désastreuse qui en a résulté. Il a aussi blâmé carrément la participation du Canada à cette guerre. M. Monet a parlé dans le même sens, condamnant sans réserve la nouvelle politique inaugurée par le gouvernement fédéral. Nous félicitons MM. Bourassa et Monet de la position nette et tranchée qu'ils ont prise sur la question de l'impérialisme, et nous espérons qu'ils tiendront plusieurs autres réunions semblables dans différentes parties de la Province, afin que les électeurs sachent où les politiciens nous conduisent.

Bien que l'on ne sache guère ce qui se passe à Pékin, il est manifeste que les Puissances ne s'entendent guère. Le gouvernement russe vient d'adresser une note à tous les gouvernements intéressés annonçant l'intention de la Russie de retirer son personnel diplomatique de Pékin, avec ses troupes. Le but proposé, dit cette note, est atteint : les étrangers, dont la vie était menacée à Pékin, sont en sûreté ; et comme le gouvernement chinois n'est plus à Pékin, il est inutile d'y maintenir un ambassadeur. Grand émoi dans les cercles diplomatiques. L'Angleterre semble surtout vouloir rester à Pékin. Elle craint que M. McKinley n'accepte la proposition de la Russie pour plaire à l'élément antianglais, très nombreux aux États-Unis. Pour dégoûter Washington de la Russie les journaux anglais publient des histoires effrayantes sur la cruauté des Russes et disent que la Russie médite un coup de Jarnac. Charmante la diplomatie moderne ! Harmonieux le concert des Puissances !

Bressi, l'assassin du roi Humbert,

vient d'être condamné à l'emprisonnement à perpétuité ; la peine de mort n'existant en Italie que pour la trahison. Comme tous les anarchistes de son école, Bressi s'est déclaré satisfait de son œuvre. « Condamnez-moi, a-t-il dit aux juges, cela m'est indifférent ; j'attends la prochaine révolution ». La condamnation du régicide, comporte d'abord un an de détention dans une cellule de six pieds de long et large de trois pieds, il n'aura comme lit qu'une planche et pour toute nourriture que du pain et de l'eau. Ensuite il ira, dit-on, à la prison commune.

Lord Roberts annonce qu'il a annexé le Transvaal aux domaines de Sa Majesté. Reste à savoir si les Boers accepteront l'annexion. Aux dernières nouvelles ils se battaient encore avec courage et succès.

L'Œuvre des Tabernacles

DE QUEBEC

On nous prie de publier la nomenclature des travaux exécutés, dans le cours de la dernière année, par les Dames de l'Œuvre des Tabernacles.

Ces divers objets répartis entre cent vingt paroisses et missions indigentes, attestent, une fois de plus, l'utilité incontestable d'une association, très pauvre en ressources matérielles, mais riche en dévouement et en persévérante industrie. Seul, en effet, un zèle à toute épreuve, joint au sens pratique qui distingue les ouvrières du sanctuaire, pouvait amener le résultat suivant.

OBJETS CONFECTIONNÉS À LA HAUTE-VILLE ET AU FAUBOURG ST-JEAN

8 chapes, 60 ornements complets, 30 voiles huméraux, 30 voiles de tabernacle, 30 voiles de ciboire, 60 cordons d'aubes, 10 pétoles, 10 boîtes à hosties, 8 porte-Dieu, 12 sacs pour saintes huiles, 48 aubes, 48 surplis, 12 nappes de communion, 12 nappes d'autel, 220 grands purificateurs, 25 petits purificateurs, 100 corporaux, 20 petits corporaux, 60 amicts, 300 lavabos, 10 lavabos d'évêque, 12 alumelles, 12 chrêmeaux, 20 étolettes, 10 dentelles de nappes, 30 bouquets artificiels, 36 étoles de confession, 30 étoles reversibles, 12 bourses de salut, un Enfant-Jésus en cire.

SAINT-ROCH DE QUÉBEC

a largement contribué, comme par le passé, au soutien des pauvres missionnaires, ainsi que l'indique la liste suivante des objets confectionnés à cette succursale de l'Œuvre :

10 ornements, dont 5 d'un travail exquis et d'une richesse particulière, 2 chapes en moire antique brodée d'or, un Enfant-Jésus en cire, et une quantité considérable d'articles de lingerie.

NOTRE-DAME DE LÉVIS

où d'habiles zélatrices se dévouent également à la cause eucharistique, est aussi restée, cette année encore, à la hauteur de sa réputation. Malheureusement nous n'avons pu nous procurer la nomenclature exacte des choses fabriquées aux ateliers de la ville voisine.—*Communiqué.*

LEON DUPONT

" Le saint homme de Tours "

1797-1876.

(Du *Messageur du Cœur de Jésus* de Toulouse.)

Le procès de béatification de M. Dupont, entrepris dès 1883, se poursuit régulièrement en cour de Rome. En ce moment on prépare à la Sacrée-Congrégation des Rites le rapport sur l'héroïcité des vertus, la réputation de sainteté et les miracles attribués au serviteur de Dieu. Si ce rapport est favorable, il appartiendra au Souverain Pontife de signer le décret d'introduction de la cause, et dès lors M. Dupont sera déclaré *vénérable*.

C'est ce moment qu'appellent de leurs vœux les amis de la Sainte-Face et tous ceux qui ont à cœur les gloires de l'Eglise de France. Les quelques pages qu'on va lire montreront sur quels solides fondements reposent leurs espérances (1).

I

Léon Papin-Dupont naquit à la Martinique, le 24 janvier 1797, d'une famille de gentilshommes originaires de Bretagne. Dès sa première enfance il se distingua par la franchise de son caractère et la candeur de son âme.

Gai, vif, empressé à faire plaisir, il était le boute-en-train des jeux et des plaisirs de son âge, mais en même temps d'une résolution virile, d'une énergie de volonté et de caractère qui renfermait le germe des plus héroïques vertus. Comme on le destinait à la magistrature, il alla faire son droit à Paris.

Le séjour de la capitale ne fut pas pour lui sans péril. C'était en 1818. Jeune créole de vingt et un ans, jouissant d'une belle fortune, ayant du loisir, un grand cœur, il vivait largement, sans toutefois s'éloigner des habitudes chrétiennes ; volontiers il fréquentait les salons et le grand monde de l'époque. Surtout il aimait passionnément les voitures et les chevaux. Or un jour son brillant équipage s'embarrasse au milieu d'une troupe de petits ramoneurs qui remplissaient la rue. Étonné, il s'informe, et il apprend que ces pauvres petits enfants étaient l'objet d'attentions et de soins particuliers de la part de quelques jeunes laïques de son rang. Cette œuvre de charité l'intéresse ; il demande à participer. Il se trouve ainsi en relations d'amitié avec les pieux jeunes gens qui étaient à la tête de l'œuvre, et par suite avec des hommes de grand nom et de grandes vertus, tel que l'abbé Frayssinous, Laurentie, Bordier. La Providence lui avait ménagé cette

(1) Ajoutons cependant qu'elles ne sauraient suffire à qui désirerait connaître à fond la vie de ce grand serviteur de Dieu. Il faut nécessairement recourir pour cela à son histoire complète, publiée sous deux formes différentes : *Vie de M. Dupont, d'après ses écrits et autres documents authentiques*, par M. l'abbé Janvier ; 2 vol. in-12, 6 fr. 50 ; — *Vie de M. Dupont abrégée et populaire*, 1 vol. in-12, 3 fr. 50. — Bureau de l'Oratoire, et chez MM. Mame, éditeurs, Tours.

La Notice que nous donnons ici n'est elle-même qu'un extrait à peu près textuel d'une brochure intitulée : *M. Dupont et l'Œuvre de la Sainte-Face*. — Mêmes éditeurs. — Prix : 50 centimes.

rencontre et ces relations précieuses.

Alors sans doute eut lieu ce qu'il écrit dans une lettre confidentielle à un ami : " Tout d'un coup la lumière se fit bien grande à mes yeux. Ce rayon de lumière me faisait voir l'importance de la vie chrétienne, l'indispensable affaire du salut... Mais il fallait que la grâce intervint !... " Elle intervint, en effet, forte et triomphante. Léon rompit avec ses habitudes de mondanité, modifia ses idées et se donna sérieusement et tout entier à une vie de piété et de bonnes œuvres.

Admis dans la célèbre congrégation de la Sainte-Vierge, fondée à Paris par le P. Delpuits, le converti se fit aussitôt un devoir d'en accomplir toutes les règles. Un dimanche, étant en voyage, il entre le matin dans une église, et, s'adressant à un vicaire de la paroisse, lui demande à se confesser. L'abbé, voyant devant lui un jeune homme du monde élégant de Paris, n'ose le prendre au sérieux, hésite à le recevoir et à l'entendre. Le jeune Dupont, devinant sa pensée à son air embarrassé, lui déclare nettement qu'il est " congréganiste ", et qu'en cette qualité il s'est fait une habitude et une règle de s'approcher des sacrements tous les huit jours. Le vicaire alors, aussi édifié que surpris, l'accueillit avec empressement.

Léon avait le cœur généreux : " Je me trouvais, raconte un témoin oculaire, à une réunion de créanciers pour la mise en faillite d'un pauvre père de famille, lorsque M. Dupont arrive dans le magasin pour y faire quelque emplette. L'air triste des visages frappe le nouveau venu, qui en demande la cause. Sur la réponse qui lui est faite, il dit : " Prenez mon cheval et mon tibury, vendez et payez... " La faillite ne fut pas déclarée, et le pauvre marchand se remit à flot.

De retour à la Martinique, Léon pensa quelque temps à se faire prêtre ; mais l'opposition et l'isolement de sa mère y mirent obstacle. D'autres épreuves l'attendaient.

D'abord conseiller auditeur à la cour royale de la Martinique, il ne tarda pas à être nommé conseiller. A trente ans, il épousa Mlle Caroline d'Audifrédi, qui en avait vingt-quatre ; mais elle lui fut brusquement ravie par la mort, après quelques années de mariage, lui laissant une fille, Henriette, âgée seulement de huit mois. Ce coup terrible affecta profondément M. Dupont. La foi prit en lui le dessus ; mais sa santé ébranlée par le chagrin et par une grave maladie qui en fut la suite, avait besoin de se refaire. Il obtint de la cour un congé pour venir en France, et peu après il donna sa démission. Une fortune considérable, qu'on évaluait à 800,000 francs, lui permettait de vivre d'une manière honorable et indépendante.

M. Dupont vint se fixer à Tours en 1834. Dès les premiers mois, son attitude fit sensation dans la ville. Sans respect humain, il ne craignit pas de montrer en tout et partout ce qu'il était, chrétien fervent, affirmant hautement sa foi par ses paroles et par sa conduite. La vue de certains scandales publics l'enflammait et le portait parfois à des actes de vigueur auxquels les bons habitants de Tours n'é-

taient guère accoutumés. Voyant un jour sur son passage un tableau indécent exposé à la porte d'une boutique, il enfonça la toile d'un coup de pied et en paya le prix au marchand, à condition qu'il ne mettrait plus jamais de pareilles nudités sur la voie publique.

Le blasphème excitait particulièrement son zèle. Comme il voyageait un jour sur l'impériale d'une voiture, le conducteur se met à blasphémer. A l'instant M. Dupont lui applique un vigoureux soufflet. Irrité, le conducteur arrête ses chevaux et se récrie sur l'insulte qui lui est faite. " Malheureux ! lui répond avec autorité M. Dupont, c'est vous qui m'avez insulté. Vous venez d'outrager mon Père ! Et qui vous a donné le droit d'insulter mon Père de la sorte ? — Votre père ? dit le blasphémateur déconcerté, aussi étourdi de la parole que du coup. — Oui, dit M. Dupont, Dieu est mon Père et le vôtre ; pourquoi l'outragez-vous comme vous venez de le faire ? " Et avec l'éloquence du cœur et la vivacité de sa foi, il lui fit comprendre combien il est indigne d'un chrétien d'outrager ainsi son Dieu. Le pauvre homme, confus, se rejeta sur sa déplorable habitude et promit de se corriger. Au terme de la route ils étaient devenus bons amis. M. Dupont, en le quittant, lui remit une pièce de cinq francs et l'engagea à venir le voir à Tours ; ce qu'il fit en effet.

Son zèle et sa foi se manifestaient aussi par de fréquents pèlerinages, antique dévotion alors complètement tombée en désuétude. En parlant de lui-même, M. Dupont disait : " le pèlerin. " Il prenait familièrement ce titre ; entre amis, on le lui donnait volontiers. Nul n'en eut mieux l'esprit et ne mit la chose plus sérieusement en pratique ; il allait d'un sanctuaire à l'autre, priant seul et méditant ou s'entretenant pieusement avec des amis qu'il trouvait moyen d'entraîner. Il accomplissait ses voyages autant que possible à pied et à jeun, et ne manquait jamais de faire la sainte communion. A chaque église qu'il visitait il laissait toujours quelque riche offrande. Ainsi, avait-il eu comme un pressentiment du bien immense que les pèlerinages devaient de nos jours produire en France.

II

Cependant Dieu, voulant le purifier davantage et l'élever au degré de l'union parfaite, allait, par un coup terrible, lui imposer le sacrifice de ce qu'il avait de plus cher au monde.

Henriette, son unique enfant, avait atteint sa quinzième année. D'une intelligence bien au-dessus de son âge, elle enchantait, par l'élévation de son esprit et ses grâces naïves, tous ceux qui l'approchaient. Son père l'aimait tendrement, mais en chrétien. Un jour la jeune fille avait laissé percer un certain désir de quelques spectacles mondains. Ce n'avait été dans ce jeune cœur, d'ailleurs si pieux, qu'un nuage passager. Mais de son œil vigilant le père l'avait aperçu ; il en fut effrayé. " Mon Dieu, dit-il, si vous prévoyez qu'elle doive s'écarter de la droite voie, je consens à ce que vous me l'enleviez, plutôt que de la voir se livrer aux vanités du siècle... "

Quelques temps après, la jeune fille, brusquement atteinte d'une fièvre typhoïde, mourait comme foudroyée.

Durant ces jours d'angoisses, M. Dupont se montra admirable. Quand tout espoir fut perdu, il la prépara lui-même à bien mourir, l'exhortant jusqu'à la dernière heure, lui parlant du ciel avec un pieux enthousiasme. Après l'extrême-onction, M. Dupont prenant la main de sa fille mourante, lui dit : " Maintenant, ma fille, que tu as reçu tant de grâces, es-tu contente ? — Oui, papa ! — Regrettes-tu quelque chose sur la terre ? — Oui, papa ! — Quoi donc ? — De te quitter ! — Non, ma fille, tu ne me quitteras pas : nous ne serons point séparés. Dieu est partout, tu seras avec lui dans le ciel et tu le verras ; moi, je le prierai ici, et par lui je serai avec toi. Deux murailles en ce moment nous séparent. La tienne bientôt va tomber, la mienne un jour tombera aussi ; nous serons unis alors, et ce sera pour toujours !... "

Lorsque l'enfant eut exhalé le dernier soupir, le père, se tournant vers le médecin avec une expression céleste que rien ne peut rendre : " Docteur, dit-il, ma fille vient de voir Dieu !... " Et il récita le *Magnificat*. Plusieurs s'en étonnèrent ; mais le médecin, attendri et ravi d'admiration, ne put s'empêcher de dire : " Voilà l'idéal du chrétien ! "

Un moment pourtant son courage fut sur le point de défaillir : ce fut lorsqu'il s'agit d'ensevelir le corps de cette chère défunte. " Je le vois encore, nous raconte un témoin oculaire ; sa fille était sur son lit mortuaire, en attendant les funérailles ; le père, qui ne s'en éloignait pas, une dernière fois s'approche davantage. Il est debout, les bras croisés ; ses regards sont fixés sur le visage de sa fille, que le trépas n'a point défigurée ; ils expriment la plus tendre affection. Bientôt les traits du pauvre père s'altèrent, des larmes lui couvrent la face, les sanglots vont éclater, le corps est sur le point de s'affaisser. Mais tout à coup le chrétien se jette à genoux, se recueille et prie ; puis se relevant avec un visage transfiguré, où une douce consolation brille sous les larmes : " J'allais être vaincu, dit-il, et pourtant ma fille est moins éloignée de moi qu'elle n'était. Deux murailles nous séparaient et empêchaient notre union : la sienne est écroulée, la mienne tombera, et nous serons à jamais réunis !... "

Aux visiteurs qui lui adressaient leurs condoléances, montrant la couche d'Henriette et citant l'Évangile il disait : " Elle n'est plus ici ! Pourquoi chercher parmi les morts celle qui est vivante ? *Quid queritis viventem inter mortuos ?* " Mme de Lignac alla le voir ce même jour ; elle le trouva debout devant son grand pupitre, lisant l'Écriture et se consolant par les textes sacrés qui parlent au chrétien des espérances de la résurrection et de l'immortalité. " Dieu me l'a ôtée, que son saint nom soit béni ! "

(A suivre)